

BIEN-ÊTRE. Le « cannabis légal » a le vent en poupe à La Roche-sur-Yon

Surfant sur la vague des produits naturels, trois nouveaux commerces de CBD ont ouvert leur porte dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon.

Une vague verte a déferlé dans les rues de la ville napoléonienne. En l'espace de deux mois seulement, trois magasins spécialisés dans la vente de produits à base de cannabidiol (CBD) ont ouvert leur porte dans le centre-ville. Green Days le 10 mars, West Shop CBD le 8 avril et High Society le 20 avril.

Ces échoppes d'un nouveau genre commercialisent des huiles, des crèmes, des parfums et même des aliments à base de cannabidiol, une molécule extraite du chanvre. Contrairement au tétrahydrocannabinol (THC) présent dans le cannabis, la consommation de cette substance ne provoque pas d'effet psychotrope. L'engouement pour ce produit naturel ne se dément pas. Dans la ville préfectorale, il est aussi possible d'en retrouver en boutique bio, jardinerie, vapoteur, bureaux de tabac, caves à bière...



La boutique Green Days, 10 rue du passage à La Roche-sur-Yon, propose des infusions déttox à base de CBD.

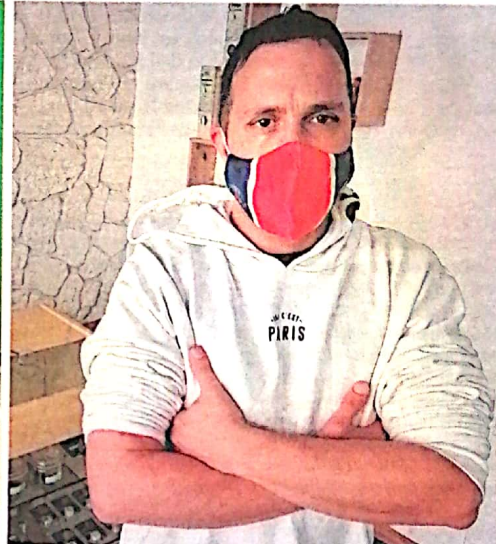
CBD longtemps bloqués par une réglementation restrictive et parfois floue. « On en dénombre plus de 400 sur le territoire national, leur nombre a été multiplié par quatre en trois ans », assure Aurélien Delecroix, le président du syndicat national du chanvre. Et la Vendée n'échappe pas à cette déferlante.

Effet de détente

Aux Sables-d'Olonne, Nehru Hattais, le directeur du vidéographe permanent, fut l'un des premiers professionnels à se lancer dans ce business. D'autres ont emboîté son pas dans les grandes villes vendéennes notamment à La Roche-sur-Yon. « L'ouverture de ces commerces traduit l'évolution vers des modes de consommation de produits naturels », observe Clément Plault, le président de l'association des vitrines

du centre-ville de La Roche-sur-Yon (140 adhérents).

Si les professionnels ont l'interdiction de faire de la publicité sur les bienfaits thérapeutiques, d'aucuns louent les bénéfices pour la santé. « La molécule provoque un effet de détente, de relaxation pour les muscles. Nos produits sont plébiscités par des personnes atteintes de problème du sommeil, d'anxiété, de stress, de douleur », affirme Thibaut Deligny, co-gérant de la boutique Green Days. Les promoteurs du chanvre thérapeutique s'accordent à dire que ces symptômes se sont accentués avec la pandémie. « Le contexte lié au Covid-19 a énormément joué dans l'engouement autour de ces produits. Mes premiers retours sont positifs, je mesure déjà l'efficacité du CBD sur mes clients », indique Nicolas Jamet, gérant de West Shop CBD.



yonnaises, il y a l'embaras du choix : infusions déttox, huiles sublinguales, pommade... Plus étonnant, on en retrouve dans des pâtes, farines, miels, gâteaux. Une pizza au CBD a même été imaginée par le gérant du café des sports de Beaupaire, près des Herbiers. L'opération a fait un carton : 200 pizzas ont été commandées sur un week-end. Mal lui en a pris : des gendarmes et des agents de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) se sont pointés quelques jours plus tard à son établissement pour lui signaler d'arrêter sa délicieuse pizza saupoudrée de chanvre. Incompréhension chez ce buraliste qui croyait être dans les clous, se retranchant derrière l'arrêt de la Cour européenne.

Contactée, la Préfecture de Vendée confirme qu'il s'agit d'un nouvel aliment soumis à une autorisation de mise sur le marché. En attendant une clarification du cadre légal, les autorités françaises rappellent que l'utilisation des extraits de CBD dans les denrées alimentaires, y compris les compléments alimentaires, n'est donc pas autorisée.

Augustin Flepp

Interdit dans les aliments

D'autres entrepreneurs se montrent plus mesurés. « Je conseille mes clients sur le mode d'utilisation mais je le répète, je ne suis pas médecin. Je ne peux affirmer que tels ou tels produits soignent

telles ou telles pathologies », rappelle Aymeric Sineau, directeur de la franchise High Society à La Roche-sur-Yon. Le public est donc mis en garde. Le CBD atténue la douleur, plus qu'il ne la soigne en profondeur. Il faut tester pour approuver. Dans les étals des nouvelles échoppes

Décision européenne

Comment expliquer une telle popularité ? L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en novembre 2020 a sans doute changé la donne. En effet, dans le cadre de l'affaire Kana-vape (voir encadré), l'institution a tranché en considérant qu'un État membre ne peut interdire la commercialisation du cannabidiol produit lorsqu'il est extrait de la plante de cannabis sativa. Cette décision a eu pour conséquence d'ouvrir la brèche à de nouveaux entrepreneurs du

QUE DIT LA LOI ?

D'après l'arrêt du 22 août 1990, la législation française autorise la culture, l'importation, l'exportation et l'utilisation industrielle et commerciale des variétés de cannabis (chanvre), selon trois conditions : les produits finis à base de CBD doivent provenir uniquement des fibres et graines de chanvre, d'une variété de cannabis, la sativa, d'une plante dont la teneur en THC

ne dépasse pas à 0,2 %. Dans le cadre de l'affaire Kanavape, deux anciens dirigeants ont été condamnés par la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour avoir commercialisé une cigarette électronique à l'huile de cannabidiol, extraite dans leur intégralité à partir des feuilles et des fleurs de plants de chanvre. Ce qui est interdit en France. Saisie par la conformité au droit de

l'Union, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a tranché. Dans un arrêt rendu le 19 novembre 2020, elle considère que l'huile de CBD ne constitue pas un produit stupéfiant et que la décision française constitue une entrave à la libre circulation. La France a pris acte et des discussions interministérielles sont en cours pour définir les suite à donner.

J'ai testé pour vous le cannabidiol

Le CBD aurait des vertus apaisantes qui profiteraient aux personnes souffrant de troubles du sommeil. Bataillant régulièrement pour rejoindre les bras de Morphée, ou luttant régulièrement contre des migraines, j'ai voulu tester le cannabidiol.

J'ai donc poussé la porte de la boutique Green Days. Et expliqué mes attentes au commerçant. Ce dernier m'a dirigé vers les fleurs de CBD à tremper dans de l'huile avant d'infuser ou les sachets de thé en me louant les bienfaits relaxants de ces produits. Pour les migraines, la proposition des huiles à mettre sous la langue et les retours positifs de certaines clientes m'auraient

presque convaincus, mais le tarif, entre 50 et 100 €, m'a dissuadé pour ma première expérience. Quant aux sucrettes ou cookies aromatisées au CBD, on m'a fait comprendre qu'il ne fallait rien en attendre, que c'était juste pour le goût. Je suis donc repartie avec l'infusion déttox Sérénité et une fleur de CBD.

Chaque soir, j'ai alors instauré un petit rituel en sirotant cette tisane, espérant les effets attendus. Une habitude à prendre pour quelqu'un qui n'a jamais bu de thé. Mais c'est comme tout, on s'adapte au goût assez vite. Comme promis par le vendeur, mon esprit ne s'est pas retrouvé dans un état second, comme



Une infusion au CBD pour un esprit relaxé avant le coucher.

aurait pu le faire le THC. Au bout de plusieurs jours, difficile de dire si c'est cette infusion ou un effet placebo, mais j'avoue que l'endormissement a été plus rapide. J'oserai même parler de sérénité avec des pensées beaucoup moins vagabondes au passage du marchand de sable. S.H.

Sylvie TRICOTTET

HYPNOSE ERICKSONNIENNE
MASSAGE AYURVEDIQUE & REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

06 22 89 76 91
sylvietricot@gmail.com

- Praticienne en Hypnose (diplômée de l'A.R.C.H.E)
- Réflexologie plantaire
- Soins ayurvédiques et énergétiques
- Sevrage tabagique...

Consultation en visio

24 Rue de Lorraine - 85000 La Roche sur Yon Sylvie Tricottet